

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres représentés : 3
Nombre de suffrages exprimés : 23
VOTE :
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°17/2019

Date de la convocation du Comité syndical : treize décembre deux mille dix neuf

Date de la séance du Comité syndical : vingt décembre deux mille dix neuf

Membres présents :

M. Jacques BLANC, Président,
M. Jean-François ALBESPY, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Gérard BONHOMME, M. Claude BOUDET, M. Bernard BOURSINHAC, M. M. Michel CAMBALY, M. Gilbert CESTRIERES, M. Jean-Louis FRANCES, M. Jean-Pierre JALBERT
M. Claude LACAZE, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. David RODRIGUES, M. Joël RUSSERY, M. Christian SAINT-LEGER, M. Bernard SCHEUER, M. Jacques TARDIEU, M. Robert VAYSSE.

Membres représentés :

Mme. Pierrette BONNET (pouvoir à M. Gérard BONHOMME), Mme. Nathalie FOURNIER (pouvoir à M. Christian SAINT-LEGER), M. Laurent SUAU (pouvoir à Philippe MARTIN)

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Marcel MERLE, M. Pierre PLAGNARD, M. Nicolas CHARLES (rodez Agglomération), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Alexandre IZARD (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Florian BONIELLO (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER, (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Jean-François ALBESPY

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 1er avril 2019

Le Président Jacques BLANC s'assure que chaque membre du Comité Syndical a été destinataire, dans le même envoi que la convocation à la réunion de ce jour, d'un exemplaire du procès-verbal du Comité syndical du 1^{er} avril 2019.

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2019, le Président Jacques BLANC invite les membres du Comité syndical à délibérer.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 1^{er} avril 2019

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
23 DEC. 2019
BUREAU DU GOUVERNEUR

Paraphe : 7B

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 23 décembre 2019

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 23 décembre 2019

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
Jacques BEAUCHE
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
Le Président,
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Jacques BLANC
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

23 DEC. 2019

BUREAU DU COURRIER

Paraphe : **713**